



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

Edited by Foxit Reader  
Copyright(C) by Foxit Corporation,2005-2010  
**Demande d'examen du cas par cas prédictable**  
**For Evaluation Only.**  
**à la réalisation d'une étude d'impact**



N° 14734\*02

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

**Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement**

**Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement**

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception  
5 avril 2013

Dossier complet le  
5 avril 2013

N° d'enregistrement  
F08213P0371

**1. Intitulé du projet**

**AMENAGEMENT D'UNE AIRE PUBLIQUE DE STATIONNEMENT ET D'UNE VOIE COMMUNALE  
SUR LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY**

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale  COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale  Madame BONNET Céline, Maire de Boulieu-lès-Annonay

RCS / SIRET  12101700141500016 | Forme juridique Administration publique (code APE : 8411Z)

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation de sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale	Aire de stationnement ouverte au public d'environ 120 places.
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Aménagement d'une voie communale d'une longueur d'environ 100 mètres.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Le projet consiste à aménager dans le prolongement immédiat du coeur de village :

- 1) Une aire de stationnement d'environ 0,35 ha ouverte au public et organisée autour de deux espaces de stationnement :  
\* à court terme, un espace de stationnement en partie Nord du site, sur une emprise de l'ordre de 2 200 m<sup>2</sup>. Il est prévu d'y réaliser environ 75 places ;  
\* à moyen terme, un espace de stationnement en partie Sud du site, sur une emprise de l'ordre de 1 150 m<sup>2</sup>. Il est prévu d'y réaliser de l'ordre de 45 places.
- 2) Une voie communale d'une longueur d'environ 100 mètres  
Cette voie permettra de desservir, depuis la rue du Gris :  
\* l'espace de stationnement en partie Nord du site (court terme) ;  
\* l'espace de stationnement en partie Sud du site ainsi que le futur quartier d'habitat classé en zone AUBa du PLU (moyen terme).

A plus long terme, cette voie communale se divisera et sera prolongée en direction du Sud afin d'être reliée à une voie communale existante (rue de la Gare). Cf. § 4.8

## **4.2 Objectifs du projet**

La capacité actuelle des parkings sur la partie Ouest du cœur de village est insuffisante. L'objectif de l'aménagement de l'aire de stationnement ouverte au public est de répondre aux besoins croissants de stationnement liés :

- \* aux activités qui se déroulent dans la salle polyvalente communale (salle « Jacques Lecuyer »), située directement en face du site sur lequel est prévu le projet de stationnement ;
- \* aux activités d'intérêt général qui se déroulent dans la salle privée située à proximité immédiate de la salle polyvalente (salle « Don Bosco ») ;
- \* aux activités d'animation en lien avec la nouvelle halle communale, inaugurée en avril 2012, qui abrite notamment un marché hebdomadaire.

Il s'agit également d'anticiper les besoins qui naîtront de la construction d'habitations prévues d'une part à coté de la halle (projet communal) et d'autre part en zone AUBa (cf § 4.1).

L'aménagement de la nouvelle voie communale a pour objectifs de :

- \* desservir les futurs stationnements ;
- \* mailler la partie Ouest du cœur de village en créant une voie nouvelle permettant de desservir à moyen terme un futur quartier à dominante habitat.

A long terme, l'objectif est de mailler la partie Sud du cœur de village en reliant la voie nouvelle avec la rue de la Gare. Cette voie nouvelle se substituera donc à la rue du Gris dont les conditions de desserte, notamment sur le plan de la sécurité routière, ne sont pas satisfaisantes (étroitesse de la rue, faible visibilité, pente forte, etc.). Cf. § 4.8

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Plusieurs phases sont prévues pour les travaux :

- \* une première phase de travaux est prévue en 2014. Elle consiste en l'aménagement d'une partie de la voie communale et l'aménagement de l'espace de stationnement situé en partie Nord du site (environ 75 places) ;
- \* une seconde phase de travaux est prévue à partir de 2015. Elle consiste à aménager la nouvelle voie communale jusqu'au futur quartier d'habitat classé en zone AUBa du PLU. Le calendrier précis dépend du lancement de l'opération d'aménagement. En effet, c'est le démarrage de l'opération d'aménagement qui conditionne l'aménagement de la voie ;
- \* une troisième phase de travaux est prévue vers 2016. Elle consiste en l'aménagement de l'espace de stationnement situé en partie Sud du site (environ 45 places).

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Compte-tenu de la saturation actuelle des stationnements existants et des besoins croissants de stationner, la 1ère phase de travaux consiste à aménager environ 75 places, ce qui permettra de satisfaire les principaux besoins des usagers.

L'aménagement des 45 autres places permettra à la commune de disposer d'une offre de stationnement étoffée.

Au-delà des besoins liés aux usages quotidiens (activités associatives, pratiques sportives, marché, etc.), la nouvelle offre de stationnement pourra répondre à des besoins plus ponctuels pour de l'événementiel.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique (DUP)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Déclaration d'utilité publique (DUP)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale de l'opération	3 600 m <sup>2</sup>
Taille moyenne des places de parking, hors desserte	5m x 2,5m = 12,5 m <sup>2</sup>
Largeur de la future voie communale	Environ 7m

**4.6 Localisation du projet**

(ci-dessous : coordonnées pour le parking / Entrée du PK)

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Rue du Gris (face à la Salle polyvalente)  
07 100 Boulieu-lès-Annonay

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 4 ° 39 ' 52.0" E Lat. 45 ° 16 ' 09.6" N

Pour les rubriques 5° q), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° q) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 4 ° 39 ' 52.0" E Lat. 45 ° 16 ' 09.6" N

Point d'arrivée :

Long. 4 ° 39 ' 48.2" E Lat. 45 ° 16 ' 09.4" N

Communes traversées :

(ci-dessus : coordonnées pour la voie de desserte de 100m)

Boulieu-lès-Annonay

<sup>2</sup>

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

Le programme se compose de deux projets fonctionnellement liés :

1) le premier projet consiste à aménager l'aire de stationnement (espace Nord de 75 places, puis espace Sud de 45 places) ainsi qu'une nouvelle voie de desserte entre la rue du Gris et le futur quartier d'habitat (zone AUBa au PLU)

2) le second projet consiste à relier la nouvelle voie de desserte (citée ci-dessus) à la rue de la Gare : la voie ainsi créée pourra se substituer à la rue du Gris (dans sa partie sud)

Cf. aussi § 4.1 et 4.2

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage principal = prairie non cultivée

Présence d'un verger (environ 350 m<sup>2</sup>), non exploité

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Date d'approbation du PLU : 29 août 2012

Zonage au PLU (cf. Annexe 8.2)

L'espace de stationnement au Nord destiné à accueillir 75 places et la voie communale permettant de relier la rue du Gris au futur quartier AUBa à dominante habitat sont classés en zone UE = zone urbaine destinée à recevoir des équipements.

L'espace de stationnement au Sud destiné à accueillir 45 places est classé en zone AU = zone correspondant aux secteurs qui ont un caractère naturel, peu ou pas bâties, et qui sont destinés à recevoir une extension urbaine après une modification ou une révision du PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté interministériel du 6 septembre 1985 délimitant la zone de montagne. -> Le principe de développement de l'urbanisation en continuité du bourg est respecté.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels d'inondation approuvé par arrêté préfectoral du 13/02/2008.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 4,5 km ("Suc de Calva" / réf. FR8201671 = zone spéciale de conservation créée par l'arrêté ministériel du 18 mai 2010). Les autres sites Natura 2000 sont encore plus éloignés et se situent à environ 8 km de la commune, le plus souvent à proximité de la vallée du Rhône.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La statue de Sainte-Marie Magdeleine (statue en pierre de la fin du XVIème siècle située dans une niche au-dessus de la porte d'entrée de l'ancien couvent des Ursulines) est classée au titre des objets mobiliers depuis le 28 Février 1950. Un arrêté ministériel en date du 12 Juin 1952 classe les stalles sans miséricorde formant bancs de cérémonie, en bois sculpté du XVème siècle, se trouvant à l'Eglise. -> Il n'existe aucune co-visibilité entre le secteur de projet et le monument

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les stationnements sont, par nature, potentiellement source de bruit. Mais celle-ci reste très limitée compte-tenu de la taille du parking et du fait que les usages se font principalement en journée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?  Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émission lumineuses émises résultent simplement de l'éclairage nocturne de l'aire de stationnement. Une réflexion sera conduite afin de proposer des solutions d'éclairage durable.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par nature, l'aménagement d'une aire de stationnement engendre des rejets polluants. Les principaux polluants automobiles sont le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NOx), les hydrocarbures imbrûlés (Hc) et les particules émises par les moteurs diesel. Cependant, il convient de tenir compte : - des besoins de déplacement dans un contexte périurbain - de la nécessité de prévoir des stationnements adaptés à l'offre d'animation de la commune - de la volonté forte de la commune de diversifier les modes de transport, comme en témoigne la création en 2012 d'une navette communale reliant Boulieu et Annonay.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?  Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui

Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui

Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait du Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BOULIEU-LES-ANNONAY

le,

28 mars 2013

Signature

